Reçu en préfecture le 31/07/2020

Affiché le 31/07/2020

Berger Levfault

**DEPARTEMENT** 

DES

**BOUCHES-DU-RHONE** 

ARRONDISSEMENT

D'ARLES

N° 95/2020

OBJET: Information au conseil communautaire sur les décisions du Président dans le cadre de l'exercice des délégations de pouvoir

REP ID: 013-200035087-20200723-95\_2020-DE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TERRE DE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**SEANCE DU 23 JUILLET 2020** 

# L'an deux mil vingt, vingt-trois juillet,

Le Conseil de Communauté d'Agglomération TERRE DE PROVENCE, dûment convoqué s'est réuni à Eyragues.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 17 juillet 2020.

#### PRÉSENTS:

Pour la Commune de BARBENTANE : DAUDET Jean-Christophe, BIANCONE Edith, BLANC Michel.

Pour la Commune de CABANNES : CHEILAN François.

**Pour la Commune de CHATEAURENARD**: MARTEL Marcel, PONCHON Solange, CHAUVET Eric, DARASSE Adelaïde, MARTIN Pierre-Hubert, ANZALONE Marie-Laurence, LUCIANI-RIPETTI Marina, SALZE Annie, DIET-PENCHINAT Sylvie.

Pour la Commune d'EYRAGUES: GILLES Max, POURTIER Yvette, DELABRE Eric.

Pour la Commune de GRAVESON : PECOUT Michel, CORNILLE Annie, DI FELICE Jean-Marc.

Pour la Commune de MAILLANE : LECOFFRE Eric, MARÈS Frédérique.

Pour la Commune de MOLLEGES: CHABAUD Corinne, MARCON Patrick.

Pour la Commune de NOVES : JULLIEN Georges, LANDREAU Edith, FERRIER Pierre, REY Christian.

Pour la Commune d'ORGON : PORTAL Serge, YTIER CLARETON Angélique.

Pour la Commune de PLAN d'ORGON : LEPIAN Jean-Louis, COUDERC-VALLET Jocelyne.

Pour la Commune de ROGNONAS: PICARDA Yves, MONDET Cécile, ALIZARD Dominique.

Pour la Commune de VERQUIERES : MARTIN-TEISSERE Jean-Marc.

#### **ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR:**

Pour la Commune de CHATEAURENARD : SEISSON Jean-Pierre (absent ayant donné pouvoir à PONCHON Solange), AMIEL Cyril (absent ayant donné pouvoir à LUCIANI-RIPETTI Marina), REYNES Bernard (absent ayant donné à pouvoir à DIET-PENCHINAT Sylvie).

## **ABSENTS EXCUSÉS:**

Pour la Commune de CABANNES : GIRARD Nathalie, ONTIVEROS Christian.
Pour la Commune de SAINT- ANDIOL : ROBERT Daniel, CHABAS Sylvie.

Mme la Présidente expose que dans le cadre des délégations accordées au président par le Conseil Communautaire, il est porté à la connaissance du conseil les décisions prises, listées en annexe, en application de ces délégations.

Reçu en préfecture le 31/07/2020

Affiché le 31/07/2020



Décisions du Président pour la préparation, la passation, l'exécution et le representation préparation, la passation, l'exécution et le representation préparation, la passation, l'exécution et le representation préparation préparation, la passation, l'exécution et le representation préparation préparation passation, l'exécution et le representation préparation pré

Il est porté à la connaissance du conseil communautaire les décisions suivantes :

- Décision portant sur la mission de mise à jour du diagnostic pluvial sur la zone des Iscles attribué à l'entreprise CEREG pour un montant HT de 11 725 € et une durée d'exécution de la mission de 2 mois.
- Décision portant sur la mission de désamiantage avant destruction d'un bâtiment sur la zone des Iscles – Maison LeDe – Chateaurenard 13160 attribué à DFD pour un montant HT de 20 610 €.
- Décision portant sur l'arrêt du chantier de construction du hangar des services techniques à Eyragues en raison des mesures de confinements décidées par le gouvernement le 16 mars 2020.
- Décision portant résiliation pour faute du marché conclu avec la Société CMBC Métal pour le lot n° 3 Charpente métallique – bardage – couverture – serrurerie des travaux de construction d'un abri pour véhicule de collecte des ordures ménagères.
- Décision portant retrait de la décision n° 2020-05-01 relative à la résiliation pour faute du marché conclu avec la Société CMBC Métal pour le Lot n° 3 du marché de construction d'un abri pour véhicule de collecte des ordures ménagères.
- Décision portant sur le redémarrage du chantier de construction du hangar des services techniques à Eyragues suite aux mesures de déconfinement.
- Décision portant sur l'acquisition de véhicules de bennes à ordures ménagères de la Communauté d'agglomération Terre de Provence, accord-cadre attribué à l'entreprise Faun Environnement pour le lot 1, acquisition de bennes de 14 m3 sur châssis de 19 tonnes, pour un montant maximum HT de 1 248 000 € et une durée de livraison de 26 semaines et l'entreprise PB Environnement pour le lot 2, acquisition de mini-bennes de 6 m3 et 5 m3, pour un montant maximum HT de 292 652 € (hors carte grise) pour un délai de livraison de 22 semaines.
- Décision portant avenant au marché de transport et de traitement des déchets collectés en déchèteries passé avec la Société SITA SUD afin de prolonger la durée du marché de 5 mois avec une incidence financière estimée à 444 318,18 €.
- Décision portant avenant au marché d'exploitation du centre de transfert et de la déchèterie de MOLLÉGÈS passé avec la Société SITA SUD afin de prolonger la durée du marché de 5 mois avec une incidence financière estimée à 154 545,45 €.
- Décision portant sur les travaux de reprise du réseau d'assainissement collectif situé au croisement de rue de la Gardette et chemin de la Bergerie à Graveson attribué à l'entreprise SUEZ pour un montant HT de 9 888,67 € et une durée de 15 jours.
- Décision portant attribution d'un marché public de services pour l'entretien des zones d'activité économique du territoire communautaire attribué à l'association ATOL pour un montant de 66 858 TTC pour une durée maximale de 8 mois.
- Décision portant attribution d'un marché accord cadre pour le nettoyage des bacs à ordures ménagères sur le territoire communautaire attribué à l'entreprise APA Propreté pour un montant estimatif de 60 000 HT et une durée de un an, renouvelable deux fois.
- Décision portant attribution du marché de construction de vestiaires modulaires route de St Andiol à Eyragues attribué à l'entreprise Modulcasa Line SPA pour un montant HT de 111 895 € et une durée de 7 semaines maximum.

Reçu en préfecture le 31/07/2020

Affiché le 31/07/2020



ID: 013-200035087-20200723-95\_2020-DE

### Décisions du Président portant sur la sollicitation de supremions

Il est porté à la connaissance du conseil communautaire les décisions suivantes :

- Décision de sollicitation de subvention auprès de l'Etat (Contrat de Ruralité) pour la requalification de la zone du Pont à Plan d'Orgon - tranche 2 pour un montant de 1 310 000 €, sollicitation à hauteur de 60%, soit un montant de 786 000 €.
- Décision de sollicitation de subvention auprès de l'Etat (Contrat de Ruralité) pour la modernisation de l'éclairage public (tranche 2) sur les zones d'activités de Terre de Provence Agglomération pour un montant de 300 000 €, sollicitation à hauteur de 80%, soit 240 000 €.
- Décision de sollicitation de subvention auprès du Département pour l'équipement de la collecte : acquisition de trois bennes à ordures ménagères pour un montant de 385 163 €, sollicitation à hauteur de 20%, soit 77 032,60 €.
- Décision de sollicitation de subvention auprès du Département pour l'équipement de la collecte : acquisition d'équipements de collecte sélective et de tri pour un montant de 130 733 €, sollicitation à hauteur de 20%, soit 26 147 €.
- Décision de sollicitation de subvention auprès du Département pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable de la commune de Barbentane - Doublement du Captage du Mas des Bassettes pour un montant total de 253 000, sollicitation à hauteur de 60%, soit 151 800 €.
- Décision de sollicitation de subvention auprès du Département pour la réalisation de travaux d'assainissement sur Barbentane pour un montant total de 43 000 €, sollicitation à hauteur de 60%, soit 25 800 €.
- Décision de sollicitation de subvention auprès du Département pour la réalisation d'une étude globale sur le réseau de déchetteries de la communauté d'agglomération pour un montant total de 33 000 €, sollicitation à hauteur de 20%, soit 6 600 €.
- Décision de sollicitation de subvention pour l'acquisition d'un radar cinémomètre pour un montant total de 5 000 €, sollicitation à hauteur de 60%, soit 3 000 €.
- Décision de sollicitation de subvention pour l'équipement de la collecte : acquisition d'équipements de collecte sélective et de tri pour un montant total de 488 824 €, sollicitation à hauteur de 20%, soit 97 764,80 €.
- Décision de sollicitation de subvention auprès de l'Etat (DSIL) pour l'équipement de la collecte : l'acquisition de trois bennes à ordures ménagères pour un montant total de 385 163 €, sollicitation à hauteur de 60 %, soit 231 097,80 €.
- Décision de sollicitation de subvention auprès de l'Etat (DSIL) pour l'équipement de la collecte: acquisition d'équipements de collecte sélective et de tri pour un montant de 130 733 €, sollicitation à hauteur de 60%, soit 78 439 €.

### Décisions du Président portant sur les déclarations d'intention d'aliéner et autorisation d'urbanisme

Il est porté à la connaissance du conseil communautaire les décisions suivantes :

- Décision portant sur la renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur la zone de la Plaine de Cabannes pour les parcelles Al 93, 94 et 157 pour la vente d'un entrepôt au prix de 400 000 €.
- Décision portant sur la renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur la zone des Iscles à Châteaurenard pour la parcelle DL 207 pour la vente d'un terrain occupé par une antenne relais au prix de 68 000 €.
- Décision portant sur la renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur la zone de la Plaine à Cabannes pour la parcelle AI 86 pour la vente de locaux au prix de 3 560 000 €.

Reçu en préfecture le 31/07/2020

Affiché le 31/07/2020



ID: 013-200035087-20200723-95\_2020-DE

 Décision portant sur le dépôt d'une demande de permis de construire pour la création d'une nouvelle déchetterie sur la commune de Rognonas sur les parcelles cadastrées AA 109, 199 et 202.

## > Décisions du Président portant sur les aides aux entreprises

Il est porté à la connaissance du conseil communautaire les décisions suivantes :

- Décision portant sur la signature avec la Région Provence Alpes Côte d'Azur d'une convention fixant les conditions d'intervention complémentaire de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence en matière d'octroi des aides économiques.
- Crise sanitaire COVID-19 Décision portant sur la mise en place d'un fonds territorial d'urgence pour le soutien aux commerces de proximité impactés par les mesures de fermeture obligatoire.

Après exposé du rapporteur, le Conseil Communautaire prend acte des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au président.

Donnent acte: 38

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 23 juillet 2020,

Pour Extrait Conforme,

agglomération

La Présidente,

**Corinne CHABAUD**